

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
16 DECEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rénovation de la piste
d'athlétisme du stade
Georges Lefèvre –
reversement des
subventions des
fédérations françaises
d'athlétisme et de
triathlon et autres
organismes perçues par
les clubs sportifs**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 17 décembre 2021
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 17 décembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 décembre 2021

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-
Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire
le 9 décembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,
Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur
BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame
TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur
VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame
AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur
BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC,
Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame
PEYRESAUBES, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE,
Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame
NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame
SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE,
Monsieur SALLE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame
RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET,
Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame MEUNIER à Madame BOUTIN
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Madame ANDRE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20211216-21-G-22c-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

N° DE DOSSIER : 21 G 22c

OBJET : RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE GEORGES LEFEVRE – REVERSEMENT DES SUBVENTIONS DES FEDERATIONS FRANCAISES D'ATHLETISME ET DE TRIATHLON ET AUTRES ORGANISMES PERCUES PAR LES CLUBS SPORTIFS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label « Terre de Jeux 2024 » et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre et notamment sur la rénovation de la piste d'athlétisme.

Cette piste d'athlétisme a été réalisée en 2006 en revêtement synthétique coulé. Des études préalables à la rénovation, qui ont mis en évidence des faiblesses dans sa construction, et l'évolution des normes de la Fédération Française d'Athlétisme combinée à la présence d'un terrain de rugby en gazon synthétique en son centre nécessitent sa rénovation.

La Ville a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France et sollicitera d'autres partenaires, comme le Conseil Départemental des Yvelines et l'Agence Nationale du Sport, pour cofinancer ces travaux.

Des financements peuvent également être sollicités auprès des fédérations sportives, notamment les Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon, mais les demandes de subvention doivent être faites par les associations qui utilisent les structures sportives concernées.

La Ville va accompagner les deux associations qui utilisent la piste d'athlétisme, les Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain, pour qu'elles déposent des dossiers de demande de subvention. Les subventions obtenues seront reversées à la Ville qui porte les travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le reversement à la Ville des subventions qui seront obtenues des Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon et autres organismes par les associations Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

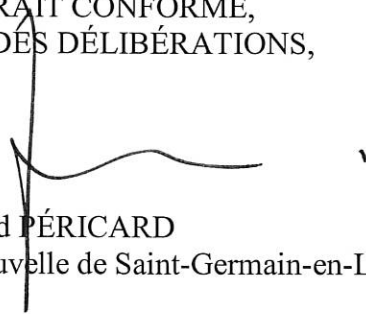
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à accepter le reversement à la Ville des subventions qui seront obtenues des Fédérations Françaises d'Athlétisme et de Triathlon et autres organismes par les associations Foulées de Saint Germain et Tri Team Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Arnaud Péricard', written over a vertical line that extends from the text above.

Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye